

OFF  
1 52A 1  
G37

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

LOUIS CODERRE, L.S.C.  
SOUS MINISTRE

HON. OSCAR DROUIN, C.R.  
MINISTRE



RAPPORT DE  
—  
L'INVENTAIRE  
DES  
BIBLIOTHEQUES  
—  
1939



Travaux exécutés par le Service des Impressions

Pour *Affaires Municipales*

Tirage *100* Date *28/1/41*

L'honorable M. Oscar Drouin,  
Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
Hôtel du gouvernement, Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention le rapport de l'Inventaire des Bibliothèques pendant l'été de 1939. Comme vous le savez, cette saison de travail, qui commença le 15 juin et se termina le 1er octobre, fut entièrement consacrée à l'étude de la plus importante des bibliothèques françaises de la Province après celle du Parlement: celle de Saint-Sulpice, à Montréal.

Le soin que nous avons mis au relevé des fonds de ce contre très riche d'information intellectuelle avait un double fondement:

1o celui d'ajouter au catalogue méthodique que nous dressons des livres rares, utiles et précieux que l'on peut trouver dans la Province, une série particulièrement précieuse et nombreuse de fiches nouvelles;

2o celui de renseigner le gouvernement sur l'état, la valeur et les moyens possibles d'utiliser cette bibliothèque actuellement fermée et qui, avec les autres biens de la communauté de Saint-Sulpice, constitue l'une des garanties du prêt que la Province a consenti à celle-ci.

Vous trouverez donc dans ce rapport une étude sur Saint-Sulpice qui pourra, j'ose le croire, compter pour un élément sérieux dans la décision que le gouvernement prendra quant à l'avenir de cette bibliothèque. Et comme notre travail à Saint-Sulpice s'inscrivait dans le cadre général de l'inventaire des bibliothèques, j'ai fait précéder cette étude, qui reste la partie la plus importante du rapport, d'un rappel des buts et des méthodes qui ont présidé à l'organisation de cet inventaire et des premières conclusions qu'il nous a inspirées. Il me paraît aussi qu'une brève histoire de ce qu'ont réalisé les pays de vieille civilisation dans cet ordre de recherches peut en faire mieux comprendre l'importance et contribuer à en assurer la continuation.

## I

### ANTECEDENTS

Il ne faudrait pas croire que la Province de Québec ait lancé un mouvement absolument nouveau dans le monde scientifique en instituant, en 1938, l'Inventaire des bibliothèques. Le fait que nous ne soyons pas les premiers au monde à dresser un inventaire des bibliothèques n'enlève rien au mérite de ceux qui la favorisèrent. Il prouve seulement que notre inventaire s'appuie sur une tradition intellectuelle que vous jugerez digne d'être continuée.

En 1724, l'abbé Leboef, historien et érudit français, publiait dans le Mercure une lettre sur la nécessité de commencer, par toute la France, un catalogue des manuscrits et il s'exprimait en des termes qui rappellent ceux du premier mémoire de nos enquêteurs demandant un Inventaire des bibliothèques, des oeuvres d'art et des archives: "On devrait en France imiter les Anglais. Ils ont donné un gros volume de catalogues des manuscrits qui sont dans toutes les bibliothèques d'Angleterre. Qui empêche qu'on n'en fasse autant en France et qu'on n'envoie dans les provinces un nombre suffisant de personnes capables, munies des ordres du roi ou de ses ministres, pour voir tous les manuscrits des cathédrales, des abbayes, des archives des villes," etc.

Le projet de l'abbé Leboef n'a été réalisé que lors de la publication des catalogues des manuscrits des Bibliothèques de France vers 1890, mais, on le voit, l'idée était dans l'air depuis longtemps.

En 1843, J. Techener, un savant bibliophile français, disait dans un numéro du Bulletin du Bibliophile, la nécessité de faire un

inventaire d'appréciation des bibliothèques publiques de France: "Ces inventaires serviraient à deux choses importantes, d'abord faire connaître aux bibliothécaires eux-mêmes la valeur du dépôt qui leur est confié, puis faire mettre à part tous les doubles, pour en tirer un parti avantageux à la bibliothèque, après une juste estimation."

Cette même année, sous la direction d'Augustin Thierry, Martial Delpit entreprend une revue des divers dépôts d'archives londoniens en vue d'y recueillir la liste des documents relatifs à l'Histoire du Tiers Etat à laquelle il travaillait avec Thierry. Il pousse son inventaire plus loin et fait une enquête dans les bibliothèques anglaises sur les sources de l'Histoire de France qu'il peut y trouver.

En 1845, dans le Bulletin du Bibliophile, Techener revient à la charge et commence un inventaire des bibliothèques publiques de France par celles de Sens, et d'Auxerre. Il continue son inventaire à Avignon, à Carpentras, à Orange et à Apt. Pendant ce temps, le comte de Laborde fait l'étude des bibliothèques de Paris.

En 1848, Techener greffe son projet à celui de Vitet qui a déjà fait plusieurs rapports au ministre de l'intérieur sur les monuments, les bibliothèques, etc., et donne les règles de la méthode à suivre dans l'inventaire des bibliothèques.

Ces règles dont la première est la rédaction d'un catalogue général sommaire des bibliothèques sont celles que nous suivons pour l'inventaire des bibliothèques de Québec.

Est-il besoin d'ajouter un autre renseignement ? Dans le Journal de l'Instruction publique d'avril 1869, on pouvait lire que le gouvernement britannique avait pris l'initiative d'un inventaire complet de tous les monuments de l'ancienne littérature hindoue et ouvert un crédit considérable pour encourager la recherche des manuscrits sanscrits, etc.

Puisqu'on a jugé bon de faire des inventaires jusqu'aux Indes, je crois qu'il n'y a pas à insister plus longtemps sur leur nécessité dans une province en pleine évolution intellectuelle.

#### BUTS

Il se fait depuis quelques années, autour de la réforme de notre système bibliothécaire, un pêle-mêle d'idées qui, s'il n'est pas apaisé et canalisé par un organe de centralisation des opinions et de coordination du travail, peut avoir les résultats les plus néfastes. Tous ceux que le problème intéresse ont quelques suggestions de détail à proposer qu'ils veulent immédiatement faire passer dans la pratique générale. L'inventaire, ne serait-ce que par les idées qu'il soulève autour de lui, met l'ordre qu'il faut dans ces suggestions et permet de départager, dans le domaine bibliothécaire, les besoins véritables des régions que ses fonctionnaires visitent.

De l'ordre, l'inventaire des Bibliothèques en met aussi dans les statistiques nouvelles qu'il apporte sur le nombre des bibliothèques publiques, spécialisées et d'enseignement de notre province; sur la quantité des livres qu'elles contiennent et sur leur achalandage. Ces statistiques ont sur toutes celles que nous avons sur le même sujet la supériorité d'être compilées sur place et d'être rédigées d'un point de vue qui tient compte de notre organisation paroissiale, administrative et sociale.

Notre inventaire a un but plus important encore. Celui de mettre à la disposition de tous les chercheurs, historiens, professeurs et savants de chez-nous un catalogue aussi complet que possible des livres rares, précieux et utiles à la recherche que l'on peut trouver dans la Province. Ce catalogue dont on a commencé la rédaction dès la première année de travail comprend huit fichiers complets, et il reste à y ajouter plusieurs milliers de mentions recueillies à Saint-Sulpice l'été dernier et que nos enquêteurs n'ont pas encore eu le temps de mettre au point. Il est fait selon les règles que Techener a fixées aux catalogues collectifs et qui ont été améliorées par les meilleurs bibliothécaires européens. Le fait que nous ayons entrepris ce travail à un moment où le développement relatif des bibliothèques dans la Province nous permet de faire de chacune un relevé complet en un temps bien plus court que celui qu'exige la mise en fiches des bibliothèques européennes et américaines; le

fait que ceux qui ont, en Europe et aux Etats-Unis, la direction des recherches de ce genre, ne se laissent pas rebuter par le travail autrement plus considérable que le nôtre qu'ils doivent accomplir, pourraient peut-être vous inciter, monsieur le ministre, à ne pas laisser en plan ce catalogue général qui, en s'enrichissant, doit rendre chez nous de très grands services aux chercheurs et aux savants.

#### METHODES

Notre équipe applique à ses inventaires les plus strictes méthodes de la recherche scientifique. Il n'y a pas un volume dont la mention se trouve dans notre catalogue qui n'ait pas été examiné sur place. Que ce soit pour l'établissement des statistiques ou pour un récolement bibliophilique ou bibliographique, nous restons toujours fidèles à l'analyse ou à la vérification personnelle. Ceci explique qu'en raison du nombre très limité de nos enquêteurs, cinq au plus, il ne nous ait pas été possible de faire le relevé systématique de plus de grandes bibliothèques en deux saisons de travail. Ceci explique aussi la belle tenue scientifique de notre catalogue. Celui-ci ne repose pas sur les données plus ou moins fantaisistes de rapports que nous n'avions d'ailleurs aucun droit d'exiger des bibliothécaires que nous visitons. Rédigé par un même groupe de fonctionnaires qui travaillent en parfaite entente intellectuelle, il a ce caractère d'uniformité sans lequel un catalogue collectif ne serait qu'une réédition du vieux phénomène de la confusion des langues.

Nous avons étendu cette formule de travail jusqu'à l'étude des bibliothèques particulières dont le relevé peut apporter des richesses nouvelles à notre catalogue. C'est ainsi que l'un de nos enquêteurs a pris mention de toutes les publications d'une grande maison d'édition de Montréal et que personnellement j'ai fait l'inventaire bibliographique de plusieurs collections particulières à Montréal et à Québec (Croissant, Tessier, Gosselin, etc.).

#### DECOUVERTES DE 1938

L'emploi du mot "découvertes" est peut-être un peu hyperbolique. Il est sûr que, sauf pour une bibliothèque, les richesses que nous vous signalons dans les bibliothèques visitées en 1939 aussi bien d'ailleurs que les trésors de Saint-Sulpice, sur lesquels j'insisterai dans la seconde partie de ce travail, étaient connus des bibliothécaires qui en avaient la garde bien avant notre passage. Non pas d'une connaissance scientifique partout. Mais au moins elles étaient pressenties avec ce sûr instinct qui a permis à notre peuple de conserver bien des traditions dont il se soucie peu de réviser la valeur.

De l'analyse des six grandes bibliothèques collégiales et conventuelles où nos enquêteurs ont séjourné pendant plusieurs semaines en 1938, nous avons rapporté plus de treize mille fiches et mentions. Chez les Franciscains de Québec, M. Raymond Parent a dressé un catalogue de 62 post-incunables et de 75 incunables parmi lesquels nous vous signalons sept éditions vénitienes de saint Thomas d'Aquin, quatre éditions vénitienes d'Aristote, deux traités de droit antérieurs à l'an 1500 et plusieurs éditions des philosophes et théologiens de l'Ordre des Franciscains. A la Bibliothèque de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, dont l'abbé Verreault a composé la très riche bibliothèque des fonds de plusieurs anciennes bibliothèques canadiennes importantes et même de certaines bibliothèques européennes, nous avons trouvé entre autres richesses une riche collection du Mercure français et de la Gazette de France, une originale de Ducreux (éd. Cramoisy), un Champlain de 1632, un post-incunable imprimé à Lyon en 1520 que j'ai moi-même découvert dans une armoire poussiéreuse, sous un tas de journaux maculés, un manuscrit hollandais de 1551 qui porte un ex-libris de la maison de Hollande et semble avoir appartenu à Marguerite, fille de Henri d'Amsterdam, plusieurs dictionnaires historiques, encyclopédies et biographies universelles, de nombreuses sources imprimées de l'histoire de France et une collection d'ouvrages bibliographiques et bibliophiliques de Bachelin de Floremme, de DeBure, de Peignot, de Bossange de Hain et de Brunot qui, sans être aussi imposante que celle de Saint-Sulpice, est remarquablement bien fournie.

A la Bibliothèque du Séminaire de Nicolet, nous avons étudié particulièrement les fonds d'histoire, de biographie et de littérature constitués principalement par l'apport des collections Bois et Ferland.

Dans le fonds historique de cette bibliothèque, nous avons relevé trois cent mentions de livres et de collections parmi lesquels je tiens à signaler de nouveau à nos confrères de l'Inventaire économique un Tableau des richesses naturelles et des ressources de la France, publié à Paris en 1785, qui énumère les résultats d'une enquête dont les buts me paraissent identiques à ceux de l'inventaire qu'ils poursuivent chez-nous.

Les fonds de philosophie et d'écriture sainte de cette bibliothèque sont remarquables par le nombre des éditions précieuses. Un Aristote publié à Lyon en 1549, plusieurs commentaires anciens de la Bible (1559, 1568, 1594), La Bible polyglotte d'Arius Montanus en huit volumes, imprimée à Anvers de 1569 à 1572 par Christophe Plantin; un incunable vénitien de 1476 que le Séminaire doit à la générosité de l'un de ses anciens élèves devenu curé de Boston, ont particulièrement retenu notre attention.

Au Collège de l'Assomption, l'inventaire a recueilli une cinquantaine de mentions dont les plus importantes sont des références aux fonds d'histoire, de patrologie et de philosophie. Nous avons trouvé là un Saint-Jérôme de 1693 dont quelques volumes portent à la page de titre l'estampille de la Bibliothèque de la Sorbonne.

Le Collège de Trois-Rivières, qui n'a pu sauver de l'incendie de sa bibliothèque, en 1929, qu'une malle de livres précieux, n'a pu offrir qu'une dizaine de mentions à notre catalogue et encore les livres que ces mentions représentent nous intéressent-ils bien plus en raison des souvenirs qui se rattachent à leur conservation qu'au point de vue strictement bibliographique. Tel l'exemplaire de la perfection chrétienne de Rodriguez éditée à Paris en 1644 qui servait aux dévotions de Monseigneur de Laval, tels les volumes qui lui viennent du fonds de Calonne. Cependant, les bibliographes seront heureux de savoir que cette bibliothèque possède un Erasme, de Louis Elzévir, un Rabelais de 1752 et un Pascal de Jules Didot, qui porte une belle reliure romantique en maroquin vert.

Ce n'est pas le lieu d'insister plus longuement sur notre travail de 1938. On trouvera dans les archives du ministère du commerce et dans celles du secrétariat le rapport donnant le détail des recherches que je n'ai fait que résumer ici. On trouvera surtout dans le catalogue de l'Inventaire, que le chef d'équipe conserve à son bureau de la Bibliothèque, et qu'il accroît de jour en jour de mentions nouvelles, l'état des recherches entreprises.

## II

### LA BIBLIOTHEQUE SAINT-SULPICE

L'équipe chargée, pendant l'été de 1939, de l'étude de la Bibliothèque Saint-Sulpice était composée de MM. René Garneau, licencié ès lettres de l'Université de Paris et conservateur adjoint de la Bibliothèque du Parlement, Lorenzo Masson, diplômé de la Faculté des lettres de Québec et directeur du service des renseignements à la Bibliothèque du Parlement, Philippe La Ferrière, dont l'expérience bibliothécaire vous est bien connue, et de M. Bernard Valiquette, éditeur à Montréal, de M. Joseph Brunet, bachelier en bibliothéconomie de Harvard et de McGill et l'École des bibliothécaires de l'Université de Montréal.

MM. Garneau, Masson, LaFerrière et Valiquette occupèrent tout leur temps au relevé des richesses bibliographiques de Saint-Sulpice. Ils rapportent de ce travail, accompli dans des conditions matérielles particulièrement pénibles, plus de vingt mille mentions qu'ils rédigent actuellement en fiches pour le catalogue général dont j'ai décrit plus haut la formule.

M. Joseph Brunet, le seul Canadien français spécialisé dans l'administration et l'organisation matérielle des bibliothèques modernes, en échange d'une rémunération infime, consacra ses vacances à l'examen des problèmes d'ordre administratif qu'entraînerait la réouverture de Saint-Sulpice. Il a rapporté de son travail des conclusions que je tiens à citer textuellement. Ces conclusions sont variées. Elles prévoient plusieurs solutions différentes au problème que pose au gouvernement la position généreuse qu'il a prise envers les messieurs de Saint-Sulpice. Voici le texte même du rapport de M. Brunet:

"Depuis 1931 les lettrés et les chercheurs de notre province, et surtout de notre ville, se sont vus privés des richesses inestimables que renferme la Bibliothèque Saint-Sulpice. De nombreuses démarches ont été tentées auprès des divers pouvoirs publics, afin d'en obtenir la réouverture. Mais ces démarches n'ont pas été, jusqu'à ce jour, couronnées de succès.

Le gouvernement Taschereau avait offert, il y a quelques années de fournir la moitié de la somme nécessaire à l'entretien de cette bibliothèque; mais cette offre généreuse ne put porter les fruits que son auteur en espérait, par suite du refus de la ville de Montréal de défrayer l'autre moitié du coût d'opération. Aussi, la Bibliothèque Saint-Sulpice reste toujours fermée.

Pourtant, il n'y a pas, à Montréal, une seule bibliothèque qui soit aussi avantageusement située et d'un accès plus facile. Placée presque au centre de la ville, au numéro 1700, rue Saint-Denis, aux confins de la section française et de la section anglaise de la métropole, elle a, en outre, le privilège de se trouver à proximité de trois des plus importants circuits de tramways de notre ville, ceux de la rue Sainte-Catherine, de la rue Saint-Denis et de la rue Ontario. Ajoutez à cela que, non loin de la bibliothèque, se dressent les différentes bâtisses de l'Université de Montréal et des écoles annexes. Ce voisinage a permis, pendant de longues années, aux étudiants de nos différentes facultés de profiter des trésors intellectuels qu'on y trouve.

Le local lui-même est on ne peut mieux agencé en vue de donner un service efficace à sa clientèle. La salle de lecture vaste, bien éclairée, bien aérée, peut accommoder une centaine de lecteurs à la fois. L'architecte a prévu un espace pour l'établissement de petites alcôves où les chercheurs peuvent, dans la paix et le silence, se livrer à leurs travaux d'érudition.

Les fichiers qui contiennent un catalogue par auteurs, par titres et par matières, sont logés dans la salle de lecture et facilement accessibles au public; le comptoir du prêt est placé de façon à assurer la surveillance efficace de la salle par un nombre restreint de fonctionnaires.

Le mobilier de cette salle, comme d'ailleurs celui de toute la bibliothèque, était adéquat; cependant une partie de ce mobilier a été mise à la disposition du personnel de la Carte d'Identité depuis quelques années, et nécessiterait, sans doute, des réparations plus ou moins importantes.

#### Le magasin des livres

Le magasin des livres comprend quatre étages de rayons Snead. Le plancher est fait de plaques de marbre. Les systèmes d'éclairage et de ventilation sont excellents. Un escalier central fait communiquer les différents étages, et un monte-charge permet de transporter les livres rapidement et sans fatigue. Trois allées de quatre pieds de large vont d'un bout à l'autre de chaque étage, et sont coupées à l'angle droit par des allées plus étroites. 960 sections de six rayons à claire-voie, de trois pieds de large et de neuf pouces de profondeur, bordent ces allées. Etant donné que chaque rayon peut loger une moyenne de vingt-cinq volumes, on peut estimer à 145,000 volumes environ la capacité de ce magasin. Celui-ci renferme, actuellement, environ 130,000; il y a donc encore place pour environ 15,000 volumes. Le retour à l'Université de Montréal, des livres qui lui appartiennent, permettrait d'y loger quelque 20,000 de plus.

L'état actuel de ce magasin se ressent de son long abandon. Planchers, rayons, livres, tout est couvert d'une épaisse couche de poussière. Les allées du rez-de-chaussée et du premier étage sont encombrées de livres, de journaux et de revues qui gênent la circulation. Sur les rayons, les livres sont placés dans un ordre convenable; dans certaines sections; toutefois, livres et revues sont pêle-mêle. Les cartes géographiques sont reléguées, sans protection, dans un coin de dernier étage. Une collection de quelques centaines de portraits est jetée, sans ordre, dans des tiroirs; et, après de minutieuses recherches, je n'ai pu trouver ni index, ni catalogue, qui permettent de les identifier. Les livres

rare et les manuscrits sont conservés dans une section spéciale, au quatrième étage; cette section est fermée à clef.

On trouve, à une extrémité du magasin, trois catalogues: un catalogue topographique, dans lequel les fiches sont placées dans l'ordre où les livres se trouvent sur les rayons; un catalogue par auteurs; un catalogue par nombres d'inventaire. Le magasin se trouve à proximité du comptoir du prêt, de la salle du catalogue et du bureau du conservateur.

Il n'est pas de mon domaine, dans l'enquête qui se poursuit en ce moment, de parler de la collection de livres au point de vue du fond. Toutefois, l'inspection des rayons m'a démontré que près de 85% des 130,000 livres qui s'y trouvent, soit environ 110,000 volumes, sont reliés et en parfait état de conservation. Le reste de la collection est constitué de revues, de livres brochés, dont la plupart acquis dans les mois qui précéderont la fermeture de la bibliothèque, et d'un certain nombre de livres qui ont été endommagés par les clients et qui n'ont pu être réparés.

#### Modes de réorganisation

Comment rendre à son usage premier le bel édifice de la rue Saint-Denis, et offrir à la curiosité des lecteurs les livres qu'il renferme ?

Différents modes de réorganisation auraient chance de succès:

#### I. Réorganisation par la ville de Montréal:

##### A. Annexe de la Bibliothèque municipale:

- 1<sup>o</sup> Bibliothèque de recherches et d'études;
- 2<sup>o</sup> Bibliothèque de prêt.

##### B. Bibliothèque indépendante de la Bibliothèque municipale:

- 1<sup>o</sup> Bibliothèque de recherches et d'études;
- 2<sup>o</sup> Bibliothèque de prêt.

#### II. Réorganisation par le Gouvernement provincial:

- 1<sup>o</sup> Bibliothèque de recherches et d'études;
- 2<sup>o</sup> Bibliothèque de prêt.

#### III. Réorganisation par la coopération de la ville de Montréal et du gouvernement provincial:

##### A. Annexe de la Bibliothèque municipale:

- 1<sup>o</sup> Bibliothèque de recherches et d'études;
- 2<sup>o</sup> Bibliothèque de prêt.

##### B. Bibliothèque indépendante de la Bibliothèque municipale:

- 1<sup>o</sup> Bibliothèque de recherches et d'études;
- 2<sup>o</sup> Bibliothèque de prêt.

#### I. Réorganisation par la ville de Montréal.

Les journaux ont parlé, à maintes reprises, de la réorganisation de la Bibliothèque Saint-Sulpice par la ville de Montréal. La cession, à la ville, de l'immeuble (évalué à \$247,000) et des fonds (évalués à \$450,000) de la Bibliothèque Saint-Sulpice, servirait à éteindre la dette de la Compagnie de Saint-Sulpice envers la ville.

##### A. Annexe de la Bibliothèque municipale:

La Bibliothèque Saint-Sulpice pourrait servir d'annexe à la Bibliothèque municipale qui ne peut plus répondre aux demandes de ses clients:

1o. Bibliothèque de recherches et d'études:

Dans ce cas, on pourrait en faire une bibliothèque où l'on grouperait la collection Canadiana, les répertoires bibliographiques et d'autres livres de référence. Ce mode de réorganisation semble le plus économique: il n'exigerait l'achat que d'un petit nombre de livres nouveaux et l'engagement d'un personnel restreint. Un bibliothécaire et cinq ou six assistants suffiraient à servir la clientèle, étant donné que les autres services (choix et achat, classification et cataloguement, réparation des livres) se feraient à la Bibliothèque municipale. Dans le même temps, on verserait à la Bibliothèque municipale les romans et les ouvrages de vulgarisation qui se trouvent à la Bibliothèque Saint-Sulpice. Ce transfert ferait de la place pour quelque 30,000 ou 40,000 volumes et reculerait de plusieurs années la nécessité d'agrandir le magasin des livres.

2o Bibliothèque de prêt.

Ce mode de réorganisation nécessiterait, outre l'achat de nouveaux livres de référence, celui d'une collection de romans, de livres de vulgarisation, etc., l'engagement d'au moins quatre ou cinq employés additionnels pour le service du prêt; et, dans un avenir plus ou moins rapproché, l'agrandissement du magasin des livres.

B. Bibliothèque indépendante de la Bibliothèque municipale.

1o Bibliothèque de recherches et d'études.

Ce mode de réorganisation entraînerait l'achat d'un grand nombre de livres de référence qui se trouvent déjà à la Bibliothèque municipale, l'engagement d'un personnel d'au moins quinze employés: soit huit de plus que pour une bibliothèque de recherches annexée à la Bibliothèque municipale; attendu que tout le travail du choix, de l'achat, du cataloguement, de la classification et de la réparation des livres devrait se faire à la Bibliothèque Saint-Sulpice même.

2o Bibliothèque de prêt.

Comme dans le cas de la réorganisation de la bibliothèque Saint-Sulpice en tant que bibliothèque de prêt annexée à la Bibliothèque municipale, il faudrait pourvoir à l'achat de nouveaux livres de référence et d'une collection de romans et de livres de vulgarisation, engager de trois à quatre employés de plus que dans le projet précédent; et le problème de l'agrandissement du magasin des livres se poserait à une échéance plus ou moins rapprochée.

II. Réorganisation par le gouvernement provincial.

La bibliothèque Saint-Sulpice, dans ce cas, constituerait un organisme distinct. Les remarques faites au sujet de la réorganisation, par la ville, de la Bibliothèque Saint-Sulpice, comme entité distincte, soit comme bibliothèque de recherches, soit comme bibliothèque de prêt, s'appliquent en tout à ce mode de réorganisation. Il faudrait compléter la collection déjà existante, la mettre à date. Cela nécessiterait, en outre, un personnel de quinze à dix-huit employés, selon le genre de bibliothèque adopté. Et la dette de la Compagnie de Saint-Sulpice envers la ville de Montréal subsisterait tout entière.

III. Coopération des deux pouvoirs.

Cette dernière solution aurait chance de gagner les sympathies de tous. Les dépenses de personnel pourraient être à la charge de la ville; celles de l'entretien et de l'achat des livres, retomber sur le gouvernement provincial. La charge de chacun de ces pouvoirs serait ainsi allégée. Telle était d'ailleurs la solution proposée par le cabinet Taschereau. Le coût total d'opération serait le même que celui de chacun des différents modes de réorganisation par la seule ville de Montréal.

Budget annuel.

I. Réorganisation par la ville de Montréal de la Bibliothèque Saint-Sulpice comme Bibliothèque de recherches, annexée à la Bibliothèque municipale:

Administration:

Salaires: Conservateur	\$5,000	
Adjoint	2,000	
Assistants diplômés (4)	4,000	\$11,000
Achat des livres et abonnements	5,000	
Reliure	3,000	
Papeterie, ex-libris, Fiches, etc	500	
Téléphone, timbres, transport	300	
Divers	500	
		<u>9,300</u>
		\$20,300

Entretien:

Concierge et aides	2,800	
Matériel d'entretien	200	
Chauffage	2,500	
Eclairage	700	
Assurances (par année)		
Bâtisses et mobilier	195	
Collection	885	7,280
		<u>7,280</u>
Total		\$27,580

Budget annuel.

II. Réorganisation par la ville de Montréal de la Bibliothèque Saint-Sulpice comme Bibliothèque de prêt annexée à la Bibliothèque municipale:

Administration:

Salaires: Conservateur	\$5,000	
Adjoint	2,000	
Assistants diplômés (8)	8,000	\$15,000
Achat des livres et abonnements	\$7,000	
Reliure	4,000	
Papeterie, ex-libris, fiches, etc	500	
Téléphone, timbres, transport	300	
Divers	500	
		<u>12,300</u>
		\$27,300

Entretien:

Concierge et aides	2,800	
Matériel d'entretien	200	
Chauffage	2,500	
Eclairage	700	
Assurances (par année)		
Bâtisses et mobilier	195	
Collection	885	7,280
		<u>7,280</u>
Total		\$34,580

Budget Annuel.

III. Réorganisation par la ville Montréal de la Bibliothèque Saint-Sulpice comme Bibliothèque de recherches indépendante de la Bibliothèque municipale:

Administration:

Salaires: Conservateur	\$5,000	
Adjoint	2,000	
Classificateurs et catalogueurs (4)	4,000	
Dactylos (4)	2,400	
Assistants diplômés (4)	4,000	\$17,400

Achat de livres et abonnements	5,000	\$17,400
Reliure	3,000	
Papeterie, ex-libris, fiches, etc.	500	
Téléphone, timbres, transport	300	
Divers	500	
		<u>9,300</u>

\$26,700

Entretien:

Concierge et aides	2,800
Matériel d'entretien	200
Chauffage	2,500
Eclairage	700
Assurances (par année):	
Bâtisses et mobilier	195
Collection	885

7,280

Total \$33,980

Budget annuel.

IIII. Réorganisation par la ville de Montréal de la Bibliothèque Saint-Sulpice comme Bibliothèque de prêt indépendante de la Bibliothèque municipale:

Administration :

Salaires : Conservateur	\$ 5,000
Adjoint	2,000
Classificateurs et catalogueurs	(5) 5,000
Dactylos	(5) 3,000
Assistants diplômés	(8) 8,000

\$23,000

Achat de livres et abonnements	\$ 7,000
Reliure	4,000
Papeterie, ex-libris, fiches, etc	500
Téléphone, timbres, transport	300
Divers	500

12,300

\$ 35,300

Entretien:

Concierge et aides	\$ 2,800
Matériel d'entretien	200
Chauffage	2,500
Eclairage	700
Assurances (par année)	
Bâtisses et mobilier	195
Collection	885

7,280

Total \$ 42,580

V. Réorganisation par le Gouvernement provincial de la Bibliothèque Saint-Sulpice comme Bibliothèque de recherches voir Budget III, p.16

VI. Réorganisation par le Gouvernement provincial de la Bibliothèque Saint-Sulpice comme Bibliothèque de prêt voir Budget IV, p.17

VII. Réorganisation par la ville de Montréal et le Gouvernement provincial de la Bibliothèque Saint-Sulpice voir page 15, (coopération des deux pouvoirs).

### Dépense initiale.

Quel que soit le mode de réorganisation adopté, la réouverture de la Bibliothèque Saint-Sulpice entraînerait une dépense initiale de quelque \$20,000.

Il faut, en effet:

- 1o pourvoir au nettoyage du magasin des livres;
- 2o réaménager et réparer les différents locaux;
- 3o rafraichir ou remplacer l'ameublement;
- 4o reconstituer les collections de livres de référence dispersées;
- 5o réparer et relier les livres de la collection actuelle;
- 6o mettre à date les collections de livres et de revues ;
- 7o engager un personnel supplémentaire pour la période de réorganisation.

### Agrandissement du magasin des livres.

A diverses reprises, j'ai mentionné, dans ce rapport, la nécessité d'agrandir le magasin des livres de la Bibliothèque de Saint-Sulpice.

Il contient, en effet, 960 sections qui peuvent loger 145,000 volumes. Le rapport sur les Bibliothèques publié en 1933 par le Gouvernement fédéral nous apprend que la collection de la Bibliothèque Saint-Sulpice compte 130,000 volumes. Il y a donc place encore pour 15,000 volumes. Ce chiffre atteint, il faudra agrandir. On peut retarder d'environ dix ans l'exécution de ces travaux, en restituant à l'Université de Montréal les quelque 20,000 volumes qui lui appartiennent, et en installant des rayons dans la salle de lecture et dans les alcôves. Le transfert à la Bibliothèque municipale des romans et des ouvrages de vulgarisation et l'utilisation de la Bibliothèque Saint-Sulpice comme bibliothèque de recherches et d'études permettraient de différer d'au moins une vingtaine d'années l'agrandissement du magasin des livres.

### Revenus de la Bibliothèque.

Au sous-sol de la bibliothèque se trouve la salle Saint-Sulpice dont la location rapporte, sans difficulté, \$3,000 ou \$4,000 par année. Les amendes perçues des abonnés peuvent s'élever à quelques centaines de dollars par année. Ces diverses sommes, versées au compte de la bibliothèque, contribueraient à en diminuer le coût d'opération.

Il y a peut-être aussi moyen d'intéresser la fondation Carnegie à ce projet de réorganisation.

### Cession de la collection à la Bibliothèque municipale.

Il est à craindre, toutefois, que des raisons d'ordre financier, surtout dans la crise mondiale que nous traversons, ne permettent ni à la ville de Montréal, ni au Gouvernement provincial, de s'occuper de la réorganisation de la Bibliothèque Saint-Sulpice. Mais il ne faudrait pas laisser dormir les trésors accumulés par la munificence des Sulpiciens.

Il ne saurait être question, non plus, d'enlever à la ville de Montréal, même une partie de cette collection. Un tel geste, de l'aveu de Monsieur Aegidius Fauteux, conservateur de la Bibliothèque municipale, déchaînerait au sein de la population de Montréal un tonnerre de protestations.

Une seule solution, au cas où la réorganisation immédiate serait impossible, aurait chance de rencontrer les sympathies de tous les citoyens de Montréal; cette solution permettrait, en outre, de libérer la Compagnie de Saint-Sulpice de ses dettes envers la ville de Montréal.

Après la rétrocession à l'Université de Montréal des ouvrages qui lui appartiennent, et l'abandon temporaire de l'immeuble de la

Bibliothèque Saint-Sulpice à la ville de Montréal, il conviendrait de transférer à la Bibliothèque municipale la collection entière de Saint-Sulpice, jusqu'au jour où des conditions plus prospères rendront possible la réorganisation de la Bibliothèque Saint-Sulpice selon l'un des plans suggérés dans ce rapport, avec, évidemment, les modifications nécessitées par les changements de conditions au moment de la réorganisation.

Le problème de Saint-Sulpice. Une suggestion.

J'ai tenu à donner en entier le texte de M. Brunet parce qu'en plus de sa valeur purement scientifique, ce rapport, du fait de la position même de son auteur, qui vit à Montréal et reste par ses fonctions en relation avec ce que le monde des bibliothèques compte de plus intéressant au pays, prend une valeur d'information pratique qui ne sera sûrement pas à négliger dans la décision que le gouvernement devra prendre quant à l'avenir de Saint-Sulpice.

Mon point de vue initial sur l'utilisation possible des richesses de Saint-Sulpice était bien différent de celui de M. Brunet. M. Brunet, qui a étudié l'organisation matérielle et les conditions d'organisation de cette bibliothèque, conclut dans le sens particulier de son étude. De plus, il connaît la susceptibilité des milieux cultivés de Montréal, qui n'admettraient pas que le gouvernement, parce qu'il a dû épauler financièrement les Messieurs de Saint-Sulpice, s'appuyât sur cette raison pour déposséder Montréal de sa meilleure bibliothèque à l'avantage de celle du Parlement de Québec.

Les recherches que nous avons faites, mes camarades et moi, d'un point de vue bibliographique et bibliophilique seulement, et qui aboutissent, comme vous le verrez plus loin, à cette conclusion que la Bibliothèque Saint-Sulpice possède des trésors dont le nombre et la valeur méritent qu'ils soient mis à la disposition de tous les chercheurs de la Province, devaient nécessairement nous faire conclure à l'urgence de mettre ces richesses à la disposition de la Bibliothèque du Parlement qui, par sa nature, est une Bibliothèque nationale et vers laquelle les spécialistes pensent d'abord à se tourner quand ils ont à se documenter.

Les conclusions que M. Brunet propose sont justes en pratique. Mon point de vue reste fondé en logique. Je crois cependant que les deux attitudes peuvent se fondre et qu'on doit en arriver à une solution qui s'harmonise avec la déclaration brève, mais précise que l'honorable Premier Ministre a faite à l'Assemblée Législative, quand il a assuré celle-ci que le gouvernement réglerait le cas de Saint-Sulpice en disposant d'abord de sa riche bibliothèque.

Cette solution doit se fonder sur la nature même de la Bibliothèque. Grâce au sens averti que les Messieurs de Saint-Sulpice et les conservateurs de leur Bibliothèque ont mis à enrichir rationnellement celle-ci, on peut la compter comme la bibliothèque québécoise dont les fonds et les collections s'équilibrent le mieux entre les diverses disciplines de l'esprit. Bibliothèque de maison religieuse, mais d'une maison religieuse vouée à l'éducation, elle fait une part aussi large aux sciences humaines qu'aux sciences sacrées. Séparée du Collège et ouverte au public, elle a multiplié ses acquisitions dans le sens qui pouvait le mieux plaire aux lecteurs cultivés, tout en conservant précieusement ses trésors de la première heure et en réservant une part considérable de son budget à l'achat d'ouvrages jugés comme de véritables rarotés bibliophiliques.

Ce soin intelligent que ses conservateurs ont mis à la développer se retrouve dans son organisation matérielle où la division des ouvrages en livres et en collections de consultation courante et en fonds non accessibles au public liseur, a été strictement maintenue. C'est en se fondant sur cette division que l'on devrait, à mon sens, décider du sort de Saint-Sulpice.

Entre les diverses solutions qu'il offre au problème, M. Brunet semble en préférer deux à toutes les autres. Celle qui consisterait à ouvrir la Bibliothèque à toutes les classes de lecteurs en partageant les frais d'administration entre la ville de Montréal et le gouvernement provincial, et celle qui, tout en faisant de Saint-Sulpice :

une annexe de la Bibliothèque municipale, la réserverait comme centre de recherches et d'études à la consultation d'un public choisi. Il est entendu que, selon les données de cette dernière solution, on verserait dans les fonds de la Bibliothèque municipale les collections de romans et d'ouvrages de vulgarisation inutiles à un centre d'information purement scientifique.

La première solution a le mérite d'être relativement peu coûteuse et de garder à la Bibliothèque le caractère universel qu'elle avait au moment de sa fermeture. L'autre, qui met tous les frais d'administration et d'entretien à la charge de la ville de Montréal, soit plus de \$50,000 par an, a, je crois, peu de chance d'être adoptée, dans l'état financier que l'on connaît, à Montréal.

Je me permets donc de suggérer un moyen terme qui, tout en faisant la part large aux justes susceptibilités de la métropole, tient compte des intérêts intellectuels de toute la Province qui, en l'occurrence, il ne faut tout de même pas l'oublier, paie les pots cassés. On pourrait donc, en compensation de l'ensemble ou d'une partie des arrérages de taxes que les Messieurs de Saint-Sulpice doivent à Montréal, céder à la ville, qui les déposerait probablement à la Bibliothèque municipale, tous les ouvrages de lecture courante, toutes les collections, toutes les brochures qui font partie du fonds général conservé dans les magasins répartis entre les quatre étages de cette bibliothèque. Le gouvernement de la Province confierait à la Bibliothèque du Parlement de Québec tous les livres, brochures et documents précieux compris dans la réserve de Saint-Sulpice et qu'elle ne possède pas déjà. De plus, la Bibliothèque du Parlement aurait la liberté de s'approprier quelques collections déposées dans les fonds généraux de Saint-Sulpice, dont l'Inventaire des bibliothèques pourrait fournir une liste à demande.

Cette formule me paraît la plus juste et la plus pratique. Il est normal que le gouvernement de la Province se rembourse des libéralités qu'il a faites à Saint-Sulpice. Comme le transfert des ouvrages de la réserve, que nous ne possédons pas à Québec, ne s'élèverait même pas à 10,000 volumes, l'avantage de la transaction resterait nettement à la ville de Montréal. D'autre part, le nombre des chercheurs montréalais privés de leur information sur place serait minime comparativement à celui de tous les chercheurs que la certitude de trouver des sources nombreuses d'information attireraient vers notre Bibliothèque nationale, qui est la Bibliothèque du Parlement. Il y a là une question de hiérarchie, de prestige et d'ordre dans l'organisation intellectuelle de la nation, que vous voudrez sans doute régler définitivement.

#### Un aperçu des richesses de la réserve.

Il vous intéresserait sans doute d'avoir quelques précisions sur ce que contient cette réserve de la Bibliothèque Saint-Sulpice dont je vous propose le transfert à Québec. On y a classé tous les livres rares, précieux, les incunables, les éditions des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les originales, les plantins et les elzévir, les paléotypes canadiens, les manuscrits et les archives de la Bibliothèque.

Presque tous les exemplaires connus des plus anciens ouvrages canadiens sont représentés dans cette réserve. Les Mesplets, dont l'ancien conservateur de la Bibliothèque a préparé un catalogue, sont là en parfait état de conservation. Les premiers almanachs de Québec et de Montréal, dont la collection est très recherchée de ceux qui s'intéressent à ces sortes de choses, se répètent en plusieurs séries. Les psautiers, les recueils de cantiques, les manuels scolaires, les traités de droit, les documents administratifs, qui sont nos premiers imprimés, se retrouvent en double, quelquefois, en triple exemplaire sur ses rayons. On peut y palper le fameux catéchisme en langue algonquine édité par Brown et Gilmour en 1767 et qui est coté à plus de cent dollars chez nos bouquinistes. Bref, tous les ouvrages édités chez nous, de 1765 à 1830, figurent dans cette réserve et y constituent la collection de paléotypes la plus abondante et la plus variée que nous ayons encore vue au cours de l'inventaire.

Le fonds d'ouvrages édités en France et à l'étranger sur le Canada n'est pas moins complet. Je vous signale deux éditions originales de Charlevoix, une de Ducreux, plusieurs originales des Relations, une de Lahontan, une de Pierre Boucher, et plusieurs éditions de Hemmepin, dont une originale de 1688.

### Le fonds étranger.

C'est le plus important et aussi, est-il besoin de le dire, le plus précieux. Plusieurs des ouvrages qui le composent portent l'ex-libris des plus anciennes bibliothèques privées de chez nous: Celle du curé de Lachine, Rémi, de l'intendant Dupuy, dont la collection eut une odyssée célèbre dans nos annales bibliographiques, celle de Hocquart, celle de la bibliothèque du Collège des Jésuites à Québec et même celle de la bibliothèque du Couvent des Récollets de Québec. Nous avons noté soigneusement toutes ces estampilles. L'une nous a particulièrement intéressé, c'est l'ex-libris du Port-Royal des Granges que l'on trouve dans une collection des oeuvres du grand Arnauld.

Les éditions elzéviriennes et plantiniennes sont nombreuses. Je vous signale le *De Amphitheatro Liber* de Justi Lipsi, Lyon, Christophe Plantin, 1584; un livre de chevalerie, édité à l'atelier plantinien de Balthazar Moreti en 1632; une édition elzévirienne du *Bouclier d'Etat*, de 1668; une géographie générale d'Elzévir, de 1654.

Les collections d'éditions anciennes des classiques sont particulièrement riches. Sénèque, Cicéron, Pétrone, Martial, Juvenal, César, Salluste, Tacite, Aristote, Lucien, Sophocle, Platon, sont absolument représentés dans ces éditions humanistes du XVIIe siècle et ces éditions commentées du XVIIIe siècle, que le *Manuel du Libraire*, de Brunet, cote à plusieurs centaines de francs. Les classiques français, dans leurs éditions contemporaines, se partagent plusieurs rayons. On y trouve deux Bossuet en seconde édition, des Fléchier, des François de Sales, une originale des *Pensées* de Pascal (éd. Guillaume Desprez, 1670) qui est certainement l'un des livres les plus précieux que nous ayons au Canada, une *Imitation de Jésus-Christ*, de Pierre Corneille (1665), plusieurs éditions successives de Scarron, enfin un nombre considérable de magnifiques incunables et post-incunables, de textes profanes et religieux dont nous avons pris une description scientifique complète.

### Manuscrits.

Il serait oiseux de reproduire ici toutes les mentions que nous avons prises des livres de la réserve de Saint-Sulpice. Il vous suffira probablement de savoir que leur mise en ordre a exigé 75 pages de papier ministre, à raison de deux lignes par mention. Trois autres sujets me restent à traiter, qui méritent qu'on s'y arrête un peu.

La réserve de Saint-Sulpice contient 21 manuscrits français de valeur inégale, qui vont d'un recueil de Mazarinades dont la première pièce est datée de 1648, jusqu'à copie certifiée d'un Rapport de M. Emile Vaillancourt sur le Labrador canadien.

L'un de ces manuscrits est le *Registre d'entrée des Archives du Séminaire de Saint-Sulpice*. Il comporte 605 mentions et je suggère qu'on en fasse une copie qui sera versée à l'*Inventaire des archives*, si le gouvernement ne s'approprie pas en bloc tout le contenu de la réserve.

Les trois pièces qui doivent retenir notre attention sont les manuscrits de l'*Essai sur la critique historique* de Maximilien Bibaud, Montréal, 1851; celui du *Dictionnaire des Hommes illustres du Canada*, de Bibaud, Montréal, 1876; et le *Manuscrit des Annales bibliographiques et critiques* de Bibaud jeune, Montréal, 1877, préparé par l'auteur pour une deuxième édition. J'ai apporté moi-même à Québec, pour le faire copier en trois exemplaires, ce manuscrit de la seconde édition des *Annales* dont je n'ai trouvé aucune édition imprimée. Ces copies forment chacune un cahier de 201 pages; elles sont à votre disposition dans les dossiers de l'*inventaire*.

### Archives.

Il y a plusieurs pièces d'archives classées dans la réserve de Saint-Sulpice. Les plus importantes, celles qui intéressent directement l'*inventaire des bibliothèques* sont les papiers de l'imprimeur Nelson, qui fut l'un de nos premiers éditeurs canadiens. Ces pièces, qui consistent en copies de commandes et de factures, en lettres d'auteurs et en listes d'abonnés à la *Gazette de Québec*, dont Nelson était l'éditeur, sont l'une des sources les plus importantes à consulter pour l'histoire de l'édition, de l'impression et même de la librairie dans Québec.

Si votre gouvernement décidait de régler le sort de Saint-Sulpice dans le sens que je me suis permis d'indiquer plus haut, il serait à souhaiter que les papiers Nelson soient conservés au même endroit que les livres et manuscrits de la réserve de cette bibliothèque.

#### Bibliographies

Toute une section de rayonnages est consacré à Saint-Sulpice aux ouvrages de bibliographie et de bibliophilie. On y trouve, en plus de livres rares et particulièrement utiles aux bibliographes, comme ceux de Peignot, de Rouveyre, de Pellechet, etc., une série de catalogues imprimés de la Bibliothèque nationale, plusieurs bibliographies spéciales et une multitude de catalogues de libraires et de bouquinistes. Ces ouvrages devraient accompagner ceux de la réserve à Québec, où ils complèteraient la collection de bibliographies de la Bibliothèque du Parlement.

#### Les livres de l'Université de Montréal.

L'Université de Montréal a confié, il y a quelques années, à la garde de Saint-Sulpice un peu plus de 15,000 volumes qui composent ses fonds les plus précieux. Nous avons relevé soigneusement le nombre de ces livres en dépôt. Comme nous l'avions fait pour ceux qui constituent les fonds de Saint-Sulpice, nous avons pris les mentions bibliographiques complètes de tous ceux qui nous paraissent dignes d'entrer dans un catalogue collectif. La collection d'incunables qui appartient à l'Université et qui provient de la bibliothèque de l'abbé Verreau a particulièrement retenu notre attention; elle consiste surtout en ouvrages de théologie. Plusieurs de ces incunables sont de beaux exemplaires de l'impression gothique. Quelques-uns renferment des miniatures, des enluminures, des rubriques peintes, qui sont toutes en parfait état de conservation et dont les tons surprennent par leur vivacité. L'Université possède, elle aussi, une édition originale des Pensées de Pascal, semblable à celle que nous avons décrite plus haut, et plusieurs éditions de classiques anciens et français qui sont de beaux spécimens bibliophiliques. Tout ceci est entré dans le catalogue méthodique de l'Inventaire.

#### Conclusion.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques notes que nous a inspirées le travail sérieux accompli par l'Inventaire des Bibliothèques pendant deux ans. Il est bien évident que ce rapport ne doit être pris que comme une indication des recherches de détail qu'a exigées la préparation du catalogue collectif qui est resté le but précis de notre inventaire.

Si, comme nous l'espérons, l'étude que nous avons faite de la Bibliothèque Saint-Sulpice peut en quelque mesure aider le gouvernement dans les décisions qu'il doit prendre au sujet de cet important centre intellectuel de chez nous, nous considérons que notre enquête aura eu le couronnement que méritait l'application avec laquelle il a été poursuivi.

Pour le reste, les dossiers et les fiches de l'Inventaire sont à la disposition des chercheurs et de tous ceux qui, pour quelque travail que ce soit, doivent avoir recours à une bibliographie. Il serait malheureux que ce catalogue, appelé à rendre de sérieux services à notre élite intellectuelle, restât inachevé.

Veillez croire, monsieur le ministre, aux sentiments respectueux et très dévoués de l'équipe des bibliothèques.

Le chef d'équipe,

(Signé) René Garneau

(René Garneau)

Québec, le 24 juin, 1940.

TABLE DES MATIERES

	Page
Préambule.....	1
Antécédents.....	1
Buts.....	2
Méthodes.....	3
Découvertes de 1938.....	3
LA BIBLIOTHEQUE SAINT-SULPICE.....	4
Le magasin des livres.....	5
Modes de réorganisation.....	6
Budgets.....	7
Dépense initiale.....	10
Agrandissement du magasin des livres.....	10
Revenus de la Bibliothèque.....	10
Cession de la collection à la Bibliothèque municipale.....	10
LE PROBLEME DE SAINT-SULPICE. Une suggestion.....	11
Un aperçu des richesses de la réserve.....	12
Le fonds étranger.....	13
Manuscrits.....	13
Archives.....	13
Bibliographies.....	14
Les livres de l'Université de Montréal.....	14
Conclusion.....	14
Table des matières.....	15

BNQ



C 000 163 049

163049F